



**VILLE DE
CHOISY-LE-ROI**
Centre Communal d'Action Sociale

Certifié exécutoire,
compte tenu de la transmission
en Préfecture
Le 18/12/2023.....
de la publication/notification
Le 18/12/2023.....

2023/46

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU 05 DECEMBRE 2023**

L'an Deux Mil Vingt Trois, le 05 décembre à 18 heures 30, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale se sont réunis à l'Hôtel de Ville – Salle du Conseil Municipal pour leurs délibérations sous la Présidence de :

Monsieur Tonino PANETTA, Président.

ETAIENT PRÉSENTS :

Madame LORES Monique - Monsieur DRUART Frédéric - Madame SASU Hancès -
Madame FONTAINE Sabrina - Madame DEPRES Catherine - Madame WANDJI Caline -
Madame LOWINSKI Eva - Madame FADLI Hafida

ETAIENT EXCUSÉS :

Monsieur BELHOUAS Salem
Monsieur NORTIER Gilles
Madame KALUZA Monique
Madame HOUINSOU Alexia

ETAIENT REPRÉSENTÉS :

Madame ROUSSEAU Mireya mandat à Monsieur DRUART Frédéric
Madame COHEN Rachel mandat à Madame LORES Monique

ETAIT ABSENT :

Monsieur HUTIN Sébastien

SECRETARE DE SEANCE : Monsieur VICOIGNE Mathieu

Membres composant le Conseil : 16

en exercice : 16

Présents : 9 Représentés : 2 Excusés : 4 Absent : 1

ONT VOTE : Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

**DECISION MODIFICATIVE – EXERCICE 2023 –
BUDGET ANNEXE DU C.C.A.S. « AIDE A DOMICILE »**

Monsieur le Président informe les membres du Conseil d'Administration d'une Décision modificative est indispensable.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Ouï, l'exposé de Monsieur le Président,

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2312.1, L 2312.2 et L 2312.3,
- Vu la délibération n°2023/13 du Conseil d'Administration en date du 3 avril 2023 approuvant le budget primitif de l'exercice 2023,
- Vu la délibération n°2023/26 du Conseil d'Administration en date du 26 juin 2023 approuvant le compte administratif de l'exercice 2022,
- Vu la délibération n°2023/29 du Conseil d'Administration en date du 26 juin 2023 approuvant l'affectation du résultat de fonctionnement 2022.
- Vu la délibération du Conseil d'Administration n° 2023/32 en date du 26 juin 2023 approuvant le budget supplémentaire de l'exercice 2023,

DÉLIBÈRE

Article 1^{er} - Adopte la décision modificative de l'exercice 2023 du budget annexe Aide à Domicile, arrêté comme suit :

	FONCTIONNEMENT	
	DEPENSES	RECETTES
Reprise des résultats de 2022		
002 - Excédent de fonctionnement constaté au BS 2023		2 224,10
002 - Excédent de fonctionnement constaté à la DM 2023		-0,04
Total résultat de fonctionnement de 2022		2 224,06

	DEPENSES	RECETTES
Décision modificative - Inscriptions nouvelles		
002 - Excédent de fonctionnement		-0,04
706 - Prestations de service		0,04
TOTAL DM 2023	0,00	0,00

Article 2 - La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité, de sa notification et/ou de sa publication. Le tribunal administratif de Melun peut être saisi par l'application TélécoursCitoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Fait et délibéré en séance le 05 décembre 2023

Pour copie conforme
Le Président



A handwritten signature in black ink, appearing to read "Lauette", written over a large, light-colored scribble or signature.